

Garantie de Systèmes 2023

Reynaers Aluminium garantit que les systèmes Reynaers Aluminium satisfont aux avis techniques et aux normes propres au pays et au produit en question. Cette garantie de 10 ans (5 ans sur les parties mobiles) ne s'applique que dans le cadre d'un respect scrupuleux des conditions de mise en œuvre et d'entretien des produits telles que définies dans les catalogues Reynaers Aluminium.



Reynaers
Aluminium

Windows.
Doors.
Curtain Walls.

10
year
system guarantee

Objet de la garantie

Les produits livrés par Reynaers Aluminium ont les caractéristiques et/ou garanties suivantes sous réserve de ce qui est mentionné sous les titres "conditions de validité" et "exclusions".

ALUMINIUM

Normes aluminium extrudé :

- Composition suivant norme EN 573 parties 3 et 4;
- Caractéristiques mécaniques suivant norme EN 755 partie 2;
- Tolérances suivant norme DIN 17 615 et EN 12020 partie 2.

Normes aluminium laminé :

- Composition aluminium laqué EN AW 1050 A H24 suivant norme EN 573 partie 3;
- Composition aluminium anodisé EN AW 5005 H14 AQ suivant norme EN 573 partie 3;
- Caractéristiques mécaniques suivant norme EN 485 partie 2;
- Tolérances suivant norme EN 485 partie 4.

LAQUAGE ET ANODISATION

10 ans de garantie en ce qui concerne :

- Détachement, écaillage et cloquage des parties aluminium traitées;
- Corrosion, y compris la corrosion filiforme pour les matériaux AlMgSi0,5F22 (AW 6060 et AW 6063) avec les exigences supplémentaires Zn \leq 0.15%; Cu \leq 0.02%; Pb \leq 0.022%; Si : 0.30 -0.55%; Fe : 0.10-0.30%; Mg : 0.35%-0.60%; Mn \leq 0.10%; Cr \leq 0.05%; Ti \leq 0.10%; d'autres éléments individuels \leq 0.05% ensemble \leq 0.15%; après le traitement T66;
- Farinage, décoloration et perte d'éclat dépassant les tolérances définies, par les prescriptions Qualicoat et Qualanod. Les poudres classe 3 ne sont pas couvertes par la réglementation Qualicoat.

ISOLATION

10 ans de garantie sur :

- Adhérence entre l'isolation et l'aluminium;
- Maintien des caractéristiques thermiques et mécaniques de l'isolateur, dans les limites définies par les agréments techniques.

ACCESSOIRES

Quincaillerie, joints et profilés synthétiques :

- Une garantie de 10 ans sur les propriétés, les performances et la conception, dans les limites définies par les spécifications techniques;
- Laquage et anodisation : voir ci-dessus;
- 5 ans de garantie sur les parties mobiles, seulement à usage normal et raisonnablement prévisible.
- 2 ans de garantie sur les composants électriques et en bois.

DECLARATION

Les défauts pour lesquels cette garantie est appelée, doivent, sous peine de caducité, être communiqués à Reynaers Aluminium par écrit dans le délai maximal d'une semaine après la prise de connaissance des défauts. Des dommages suite à une déclaration tardive ne seront pas indemnisés. La déclaration doit être accompagnée d'une copie de la facture de Reynaers Aluminium ainsi que



Conditions

d'une copie du formulaire de commande avec les coordonnées du chantier concerné. La plainte doit être communiquée par le constructeur.

ETENDUE DE LA GARANTIE

Les prestations suivantes, et dans l'ordre indiqué, sont couvertes par la garantie :

- Réparations sur place;
- Relivraison du produit défectueux;
- Frais de fabrication;
- Frais de dépose et pose.

En cas de dommage, la garantie totale est limitée à 3 fois la valeur facturée par Reynaers Aluminium des marchandises défectueuses. Dans tous les cas, la solution la plus économique pour toutes les parties sera retenue. La franchise par dommage est de 1.000,- EURO. L'indemnisation couverte par cette garantie est toujours plafonnée à 500.000,- EURO par projet.

VALIDITE

La présente garantie est uniquement valable si les conditions ci-dessous ont été remplies. Dans le cas où l'une de ces conditions n'est pas remplie, tout droit à la garantie sera supprimé.

- La menuiserie aluminium a été fabriquée suivant les règles de bonne pratique en vigueur et conformément aux indications figurant dans les catalogues Reynaers Aluminium et dans les prescriptions de mise en œuvre et d'entretien de Reynaers Aluminium;
- Les prescriptions de protection ont été appliquées, avec attention spéciale pour les points suivants :
 - les parties non-protégées, après sciage ou préparation, doivent être nettoyées, dégraissées et protégées par les produits prescrits par Reynaers Aluminium;
 - les constructions en aluminium doivent être systématiquement protégées durant le transport et le placement et ceci au moyen de bandes autocollantes de protection prescrites par Reynaers Aluminium. Ces bandes doivent être appliquées sur une surface nettoyée et doivent impérativement être enlevées au plus tard 2 mois après la pose.
- La menuiserie aluminium a été régulièrement soumise à un entretien professionnel avec utilisation de détergents non-agressifs conformément aux prescriptions de mise en œuvre et d'entretien de Reynaers Aluminium, et en particulier suivant les instructions de nettoyage suivantes :
 - méthode : pour le nettoyage on doit utiliser de l'eau tiède additionnée d'un détergent de pH-neutre (6-8), non-agressif, non-acide et sans ammoniac. Après le nettoyage, un produit peut être appliqué afin de conserver la couleur et l'éclat. (Pour les produits utilisables, voir page 6-7);
 - fréquence : dans les environnements non-corrosif et à condition que les constructions aluminium soient exposées à la pluie : 2 fois par an. Dans tous les autres cas : 4 fois par an.

Les prescriptions d'entretien Reynaers Aluminium font partie de ce contrat.

- En cas d'atmosphère agressive et corrosive, un accord préalable a été conclu avec Reynaers Aluminium en ce qui concerne le procédé de traitement de surface; Le constructeur est censé les transmettre à l'utilisateur final pour son information.

La pré-anodisation doit être appliquée dans les situations suivantes:

Conditions

- <1 km du littoral (ou d'un environnement riche en sel)
- jusqu'à 1 km de la source de pollution des sites industriels ou des aéroports
- près d'une piscine (ou d'un environnement riche en chlore)
- les sites du littoral doivent utiliser des accessoires avec une résistance à la corrosion plus élevée;
- Des atmosphères agressives ou d'autres facteurs de risques (par exemple : faible pluviosité) demandent un entretien au moins 4x par an de la part du client.

Quelques exemples de constructions traitées dans une atmosphère agressive :

- Distance inférieure à 10 km du littoral ou près d'une embouchure (<5 km);
- Au dessus du niveau de l'eau (condensation);
- En ville (émission de CO₂);
- Dans un environnement industriel, en particulier en cas d'émission de produits chimiques, de fluorures, de gaz et de poussière de minerai;
- Dans une zone urbaine importante (gaz d'échappement de combustion);
- Dans un environnement de circulation intense (autoroutes, voies ferrées, aéroports) par la libération de fer et de cuivre des rails;
- Dans une piscine, station d'épuration, laboratoires, pollution par animaux etc...
- En cas de vitrage structural sur peinture en poudre, Reynaers doit être contacté pour la garantie/ responsabilité et le suivi.

EXCLUSIONS

La garantie n'est pas valable dans les cas suivants :

- Les produits Forster ne sont pas couverts par cette garantie, nous nous référons à la garantie du système Forster.
- Des dommages causés volontairement ou par faute grave;
- Des dommages causés par des cas de force majeure, comme :
 - guerre civile, actes de terrorisme ou sabotage;
 - révolte, émeute, bagarres, grève, lock-out, réquisition;
 - éruptions volcaniques, tremblements de terre, inondations, raz-de-marée et toute autre catastrophe naturelle;
 - les conséquences directes ou indirectes d'explosions, de développement de chaleur supérieure à 80°C, de radioactivité, de rayonnement ionique, de combustibles ou déchets nucléaires toxiques, explosifs ou dangereux.
- Tous les dommages au traitement de surface :
 - dûs à une absence de respect des prescriptions de mise en œuvre et d'entretien, à l'usure ou au vieillissement normal;
 - dûs à des déformations d'origine mécanique;
 - qui n'influencent pas l'aspect normal esthétique de la menuiserie aluminium;
 - dûs au nettoyage avec des liquides ou par le contact avec des liquides ou des matériaux auxquels le traitement de surface ne résiste pas du point de vue chimique.
- Des dommages causés après l'assemblage des profilés, p.ex. des dommages causés lors du transport vers et sur le chantier pendant la construction;
- Déformation des profilés après le traitement de surface (laquage, anodisation);
- Chaque demande d'indemnisation de dommages accessoires, comme perte de jouissance, chômage, immobilisation, dépréciation, perte de clientèle, etc;



- Des dommages dus à l'utilisation inappropriée de la menuiserie aluminium ou l'utilisation de la menuiserie aluminium dans un but auquel elle n'est pas destinée;
- Du retard injustifiable dans l'exécution de réparations ou de retouches préventives éventuelles qui ont été décidées à la suite d'inspections, de contrôles ou d'essais;
- Des dommages à la suite d'une immersion ininterrompue ou anormale dans des solutions aqueuses, sauf dans le cas d'acceptation préliminaire par Reynaers Aluminium;
- Des dommages directs ou indirects à la suite de formation de crevasses, de fissures ou de corrosion dans la menuiserie aluminium qui a été déformée ou courbée après l'application de la laque ou de l'anodisation;
- Des dommages dus au contact avec d'autres matériaux, comme certains métaux (le cuivre, le plomb,...) qui peuvent causer un couple galvanique, avec des espèces de bois (le chêne, le noyer,...) qui peuvent sécréter un acide pouvant corroder le métal, et avec le plâtre et le ciment qui sont très alcalins et qui peuvent endommager la surface de façon permanente;
- Dans le cas où le contractant ne respecte pas ses obligations de paiement de manière scrupuleuse;
- Dans le cas où des travaux ont été exécutés à la construction en aluminium par des tiers, sans accord préalable et écrit de Reynaers Aluminium;
- Dans le cas où les prescriptions spéciales concernant le procédé de laquage/procédé d'anodisation et d'entretien pour la mise en œuvre de ces produits en aluminium dans des environnements spéciaux (littoral, environnement industriel, atmosphères très agressives, piscines, etc.) n'ont pas été respectées;
- Des défauts, y compris les différences de couleur, pouvant être constatées AVANT l'assemblage doivent être signalées avant l'assemblage et ne peuvent donc pas occasionner le remplacement des éléments;
- Couleurs métalliques et couleurs métalliques COATEX : une garantie n'est donnée que sur l'adhérence, pas sur les caractéristiques et/ou aspects visuels;
- Matériaux mis à disposition par le client : pour ces matériaux, pas de garantie est donnée en ce qui concerne la corrosion ou la corrosion filiforme;
- La garantie n'est plus valable en cas d'emploi des composants non-Reynaers. Les nombres XA ne sont pas inclus dans la gamme Reynaers Aluminium.
- La garantie n'est pas valable dans les États-Unis et au Canada.
- Bris de verre causé par des contraintes thermiques.

ASSURANCE

Cette garantie est couverte par Reynaers Aluminium, qui a conclu une police d'assurance à cet effet. Sous la police d'assurance, l'indemnisation est limitée à 500.000,- EURO par projet. Des couvertures spécifiques ou des couvertures dépassant ce montant peuvent toujours être discutées.

DURÉE DE LA GARANTIE

Cette garantie compte pour des livraisons à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. La période de garantie commence à la date de la facture de Reynaers Aluminium. La période de garantie ne sera pas renouvelée ou prolongée par des réparations.

Instructions d'entretien

Reynaers offre une gamme complète de produits d'entretien pour les profilés aluminium.

Ces produits peuvent être appliqués lors de l'assemblage ou pour la maintenance après l'installation. Reynaers offre de produits pour les constructeurs et pour les particuliers.

PROFESSIONNELS		peint incl. Coatex	anodisé
SEAL AND PROTECT (086.9208)	S'utilise pour colmater les découpes et prévenir la corrosion	X	X
REYNASEAL DUO (084.9081)	<ul style="list-style-type: none"> • Colle à deux composants pour coller les assemblages d'angle • Peut être peint • S'utiliser jusqu'à 7°C • Compatible avec d'autres produits tels que Reynaprotector 	X	X
REYNAERS SAFETY CLEAN (086.9231)	<ul style="list-style-type: none"> • Dégraisse et élimine les traces de crayon, les restes de colle, de silicone, de mousse PUR, de bande autocollante, ... (contamination inorganique) • Multiples applications notamment avec le Coatex* et d'autres surfaces • Non soluble <p><i>* Excepté les taches de béton et de plâtrage</i></p>	X	X
POUR PERMETTRE LE COLLAGE DES MOUSSES, REYNAERS PROPOSE LES PRODUITS SUIVANTS :			
ETAPE 1: REYNAERS MULTI FOAM (086.9230)	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisation d'une mousse qui nettoie et dégraisse (pour contamination organique) 	X	X
ETAPE 2: REYNAERS SAFETY CLEAN (086.9231)	<ul style="list-style-type: none"> • Dégraisse et élimine toutes sortes de saletés telles que les résidus de colle, mastics, silicones, goudron, huile, graisse, cire, etc (contamination inorganique) • Ne laisse pas de film gras 	X	X
ETAPE 3: REYNAERS PRIMER SEAL & BOND SPECIAL (086.9232)	<ul style="list-style-type: none"> • Primaire d'accroche • Pour les colles, les rubans adhésifs et les laques 	X	X



PARTICULIERS		peint incl. Coatex	anodisé
REYNAWASH ANO (086.9213)	<ul style="list-style-type: none"> • La contenance est suffisante pour un entretien périodique • Convient pour toutes les surfaces anodisées • Restaure le brillant des profilés en aluminium existants • Sans solvant 		X
CLEAN AND CARE WAX (086.9234)	<ul style="list-style-type: none"> • Le produit ultime pour nettoyer et entretenir les profils et le verre 	X	X
LUBRICANT (086.9233)	<ul style="list-style-type: none"> • Lubrifie les systèmes et pièces 	X	X
RENEWER (086.9235)	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvelle la surface des profilés en aluminium • Ramène l'intensité originale du traitement de surface • Protège contre les rayons UV • Nourrit les surfaces des profils revêtues de poudre et anodisées 	X	X
SPONGE & WIPE (086.9236)	<p>Sponge</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlève les taches persistantes des profils revêtus de poudre et anodisés <p>Wipe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possède d'excellentes propriétés de nettoyage et d'absorption 	X	X
REYNAERS MULTI FOAM (086.9230)	<ul style="list-style-type: none"> • Pulvérisation d'une mousse qui nettoie et dégraisse (contamination organique) 	X	X
REYNAERS DEEPCLEAN (086.9238)	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage intensif et en profondeur de la saleté tenace - nettoyage en profondeur de la contamination organique 	X	X

*Remarque générale pour l'emploi de produits :
Lisez attentivement les instructions sur les étiquettes des produits.*

RETOUCHES

Lorsque la laque a été partiellement abîmée, le stick de retouche permet d'effectuer des retouches localisées. Ce stick est disponible dans toutes les teintes. Ce procédé ne fait pas parti de la garantie.

PROTECTION

■ Reynatape

Afin de protéger l'aluminium contre des dégâts mécaniques ou autres, tels que contacts avec le ciment, le plâtre ou la peinture il faut employer une bande 'Reynatape'. Cette bande de protection est disponible en largeurs différentes et protège vos menuiseries pendant les travaux effectués à votre immeuble. Les bandes doivent impérativement être enlevées au plus tard 6 mois après la pose.

Remarque :

Reynatape ne s'attache pas aux laques structurées. Pour cette application une bande de protection rouge est disponible.



Cette garantie est donnée par :

.....

à :

.....

projet :

.....

date(s) de facture Reynaers Aluminium:

.....

.....

signature :

Siège social Belgique

REYNAERS ALUMINIUM NV/SA

Oude Liersebaan 266 · B-2570 Duffel
t +32 15 30 85 00 · f +32 15 30 86 00
www.reynaers.com · info@reynaers.com

Belux

t +32 15 30 88 66
info@reynaers.com

Autres pays:

www.reynaers.com

Votre menuisier Alu Reynaers



**Reynaers
Aluminium**

Oude Liersebaan 266
B-2570 Duffel

T +32 (0)15 30 88 10
F +32 (0)15 30 88 80

info@reynaers.com
www.reynaers.com